

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'ISERE**  
**COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES**

***EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

**PRESENTS** : D. BONZY, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, C. CURTET, E. CONDAMINE, E. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, J. SICARD, R. TARTREAU, J. THORAX, S. VALLON, G-C. VISCJ,

**EXCUSES** : H. GRINDLER (Pouvoir à D. BONZY), M. SIBILLE (Pouvoir à E. DAVID-CAVAZ), A. TOSTI (Pouvoir à R. TARTREAU), V. UVIETTA (Pouvoir à D. FLEURY)

**ABSENTS** :

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19**

**Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Joël BRAISAZ**

**Convocation du 10 septembre 2026**

**OBJET : URBANISME**  
**MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – EVENEMENT CLIMATIQUE CANICULE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur Joël BRAISAZ expose qu'alors que les vagues de chaleur se sont multipliées sur le pays lors de la saison estivale, il est devenu indispensable de renforcer l'accueil et la mise à l'abri des personnes particulièrement exposées à des risques vitaux lors de ces épisodes de canicule liés au dérèglement climatique.

Aussi, par courrier du 17 juillet 2026, la préfecture de l'Isère a sollicité les communes du Département afin de mettre en place des mesures en faveur des personnes vulnérables et plus précisément, de tenir un registre et d'identifier les sites les plus adaptés à l'échelle communale pour mettre en place des centres d'accueil et de protection vers lesquels ces publics pourront être orientés.

La commune tient déjà un registre des personnes vulnérables qui est régulièrement actualisé.

Concernant les lieux d'accueil, ils doivent répondre à des caractéristiques précises : des températures régulées inférieures à celles mesurées dans l'espace public ou les logements mal isolés, des conditions d'accessibilité, une capacité d'accueil et un taux d'encadrement humain suffisants.

Au regard de ces critères, la salle du conseil municipale a été équipée de rafraichisseurs d'air et sera mise à disposition en cas d'épisode de canicule. La salle de réception du Ruban a

également été équipée d'un système de climatisation réversible et nécessaire.

Il revient au Maire de veiller à ce que la collectivité dispose d'un tel centre d'accueil et de protection, dont la disponibilité a vocation à figurer dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Une actualisation du PCS a donc été réalisée pendant l'été pour mieux appréhender ce phénomène et pour tenir compte des mesures spécifiques qui devront être prises telle que la mise à disposition d'un lieu de fraîcheur pour les personnes exposées en cas de fortes chaleur.

L'activation opérationnelle de ce centre relèvera d'une décision de l'autorité préfectorale, après concertation avec les acteurs locaux et en tenant compte des prévisions par Météo France de passage en vigilance orange ou rouge canicule.

Sur le rapport de Monsieur Joël BRAISAZ,  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- D'APPROUVER la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde afin de tenir compte du phénomène climatique de canicule et d'y inclure la mise à disposition de deux lieux de fraîcheur à destination des personnes vulnérables.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,  
Cécile CURTET**



➤ Vote

- Pour : 19 : D. BONZY, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, E. CONDAMINE, C. CURTET, E. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, H. GRINDLER, G. LAYDEVANT, M. SIBILLE, J. SICARD, R. TARTREAU, J. THORAX, A. TOSTI, V. UVIETTA, S. VALLON, G-C. VISCI
- Contre:
- Abstention:

**Le secrétaire,  
Joël BRAISAZ**

